



Conseil du développement industriel

Trente-neuvième session

Vienne, 22-24 juin 2011

Point 4 g) de l'ordre du jour provisoire

Normes comptables

Comité des programmes et des budgets

Vingt-septième session

Vienne, 11-13 mai 2011

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

Normes comptables

Normes comptables internationales pour le secteur public

Rapport d'étape du Secrétariat

Suite à l'adoption par l'ONUDI, à compter de janvier 2010, des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et conformément à la décision GC.12/Dec.14 de la Conférence générale, le présent document rend compte des tâches réalisées par l'Organisation en vue de la préparation des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS pour 2010, ainsi que des tâches restant à accomplir. Il donne aussi des informations sur la poursuite des activités du projet d'application des normes IPSAS à l'échelle du système des Nations Unies.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	2
II. Adoption des normes IPSAS par l'ONUDI — tâches accomplies	2-11	2
III. Tâches à accomplir	12-16	5
IV. Le projet IPSAS à l'échelle du Système	17-19	5
V. Conclusion	20	6
VI. Mesures à prendre par le Comité	21	6
Annexe Définitions		7

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



I. Introduction

1. Suite à l'adoption des normes IPSAS par l'ONUDI, à compter de janvier 2010, et conformément à la décision GC.12/Dec.14, le présent document rend compte des tâches réalisées en vue de la préparation des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS pour 2010. Il renseigne également sur les tâches qu'il reste à accomplir en vue de la bonne application d'un nombre limité de dispositions transitoires prévues par les normes IPSAS ainsi que d'un examen complet des Règles de gestion financières suite à l'adoption des normes IPSAS. Il donne par ailleurs des informations sur la poursuite des activités du projet d'application des normes IPSAS à l'échelle du système des Nations Unies. Les propositions de modifications à apporter au Règlement financier sont présentées dans un autre document (IDB.39/6-PBC.27/6).

II. Adoption des normes IPSAS par l'ONUDI — tâches accomplies

2. L'ONUDI, qui applique les normes IPSAS depuis janvier 2010, prépare actuellement les premiers états financiers conformes aux normes IPSAS pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. Un résumé des progrès accomplis et des principaux résultats obtenus figure ci-dessous.

Établissement des soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS et réalisation d'essais

3. En 2010, l'accent a été mis sur l'établissement de soldes d'ouverture conformes aux normes IPSAS au 1^{er} janvier 2010, compte tenu des principaux ajustements apportés aux soldes de clôture établis selon les Normes comptables du système des Nations Unies dans les domaines des immobilisations corporelles, de la comptabilisation des recettes, des avantages du personnel et de la consolidation des activités conjointes. Cette étape représente un grand progrès car la fiabilité et la précision des montants figurant dans les états financiers en fin d'exercice dépendent de la précision des soldes d'ouverture.

4. Deux séries de tests de préparation d'états financiers conformes aux normes IPSAS ont été réalisés avec succès en 2010, moyennant une clôture provisoire en juin 2010 et un essai complet réalisé en collaboration avec le Commissaire aux comptes, en vue de la préparation des états financiers intérimaires couvrant la période de neuf mois close au 30 septembre 2010. Un modèle d'états financiers et de notes les accompagnant, spécifique à l'ONUDI et conforme aux normes IPSAS, a été élaboré. Le Commissaire aux comptes a soumis à un test de conformité les états financiers préparés en vue des états financiers intérimaires pour la période close au 30 septembre 2010. Les informations reçues du Commissaire aux comptes sont actuellement intégrées à la préparation des états financiers de la fin de l'année 2010. La procédure suivie a permis d'identifier et de résoudre les problèmes potentiels avant la fin de l'exercice et devrait contribuer à améliorer considérablement la qualité des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS établis pour 2010.

5. L'incorporation des immobilisations corporelles acquises en 2010, ainsi que des cessions et des ventes pour le Siège, le Service des bâtiments et les services de restauration est achevée. L'incorporation des immobilisations corporelles acquises en 2010 pour les bureaux extérieurs est en cours. La vérification physique des immobilisations corporelles et des stocks pour 2010 a été effectuée. L'évaluation finale des stocks pour 2010 ainsi que le rapprochement entre le grand livre général et le module des stocks, y compris les ajustements en comptabilité d'exercice, sont également terminés.

Manuel directif IPSAS et instructions pour un processus comptable conforme aux normes IPSAS

6. Un ensemble complet de méthodes comptables, appuyé par des processus et des flux de travail détaillés à l'échelle de l'Organisation, a été élaboré pour toutes les normes IPSAS concernant l'ONUDI, et reste à l'examen. Un manuel directif sur les normes IPSAS a été publié en janvier 2010. Une version révisée du manuel, qui a été légèrement modifiée pour tenir compte des enseignements tirés et des conseils donnés par le Commissaire aux comptes concernant l'application des normes IPSAS en 2010 – première année d'application de ces normes – a été publiée en février 2011¹. Des instructions pour un processus comptable conforme aux normes IPSAS ont été publiées en janvier 2010. Elles sont régulièrement examinées et mises à jour si nécessaire.

Traitement des locaux et des services communs du Centre international de Vienne (CIV)

7. La question du traitement comptable conforme aux normes IPSAS des locaux communs du CIV a été longuement discutée avec les organisations sises au CIV, le Secrétariat de l'ONU (New York) et un consultant nommé par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Le rapport final du consultant, reçu en avril 2010, a été communiqué au Commissaire aux comptes de l'ONUDI. Après une série de consultations, il a été convenu de traiter les services communs du CIV en tant qu'activités contrôlées conjointement, conformément aux dispositions IPSAS pertinentes. Comme chaque organisation sise au CIV applique ces normes à son propre rythme, les consultations relatives à un traitement comptable commun pour le bâtiment du CIV ne sont pas encore terminées.

Formation

8. Une stratégie de formation efficace, élaborée conjointement par les Services financiers, le Service de la gestion des ressources humaines et les Services de gestion de l'information et des communications, a joué un rôle essentiel dans l'adoption des normes IPSAS à l'ONUDI. En 2010, le personnel du Siège et des bureaux extérieurs a suivi une formation approfondie sur les principes IPSAS et sur les nouveaux processus comptables. Une formation régulière et actualisée reste une priorité clef pour 2011, et des cours de remise à niveau et des ateliers sur les processus conformes aux normes IPSAS sont régulièrement dispensés. Tous les supports didactiques relatifs tant aux concepts et aux principes IPSAS qu'aux systèmes et aux processus ont été publiés sur l'intranet pour en faciliter l'accès à

¹ Disponible sur l'extranet de l'ONUDI.

tout le personnel. Les supports d'apprentissage en ligne concernant les systèmes indispensables pour les normes IPSAS, qui contiennent des vidéos de formation, ont aussi été mis à disposition sur l'intranet, à l'intention en particulier du personnel des bureaux extérieurs de l'ONUDI. La ligne directe et le service d'assistance IPSAS continuent d'apporter un soutien au personnel dans son ensemble pour l'application des normes.

Dialogue permanent avec le Commissaire aux comptes

9. Un dialogue permanent et constructif avec le Commissaire aux comptes est indispensable pour assurer une bonne transition vers les normes IPSAS. Ce dialogue a constitué une priorité tout au long du processus de mise en œuvre des normes. On a demandé et obtenu l'avis du Commissaire concernant tous les principes et questions majeurs relatifs aux normes IPSAS de manière à en assurer le respect, et cet avis, fort utile, a joué un rôle clef dans l'établissement des états financiers de la fin de l'année 2010.

Règlement financier

10. Après avoir apporté au Règlement financier les premières modifications essentielles qui avaient été approuvées par la Conférence générale à sa treizième session (décision GC.13/Dec.12), on a de nouveau examiné le Règlement pour ce qui est de l'institutionnalisation des vérifications annuelles à l'ONUDI et proposé des modifications aux organes directeurs (IDB.39/6-PBC.27/6).

Budget IPSAS

11. L'utilisation, au 31 décembre 2010, du budget IPSAS approuvé, tel qu'il figurait dans le programme et les budgets pour l'exercice biennal 2008-2009, est indiquée dans le tableau ci-dessous. Le taux d'exécution final du budget IPSAS s'est établi à 88,7 %. Les économies s'expliquent principalement par la démission à mi-parcours de consultants en comptabilité et en informatique, ainsi que par la limitation des voyages grâce à la généralisation de l'emploi de la vidéoconférence.

Utilisation du budget IPSAS au 31 décembre 2010

(en euros)

	<i>Budget approuvé</i>	<i>Coût effectif</i>	<i>Solde</i>
Dépenses de personnel	155 900	145 479	10 421
Consultants	562 500	522 135	30 365
Voyages autorisés	40 700	14 143	26 557
Dépenses de fonctionnement	37 900	18 337	14 263
Technologies de l'information et de la communication	398 000	350 293	47 707
Total	1 195 000	1 060 387	134 613

III. Tâches à accomplir

Dispositions transitoires – travaux en cours

12. Comme il a été signalé dans le document IDB.38/5-PBC.26/5, l'ONUDI ne s'est prévalu des dispositions transitoires prévues par les normes IPSAS que pour les domaines particulièrement complexes et après consultation avec le Commissaire aux comptes, par exemple pour les actifs de la coopération technique, le traitement des bâtiments du CIV et la comptabilisation des produits des projets pré-IPSAS.

13. L'ONUDI a appliqué les dispositions transitoires de cinq ans prévues au titre de la norme IPSAS 17, "Immobilisations corporelles", pour les actifs de la coopération technique, qui représentent la majorité des actifs de l'Organisation. Si un examen préliminaire de ces actifs a été effectué, l'examen complet du contrôle des actifs, ainsi que leur identification et leur vérification, commenceront en 2011, l'objectif étant de mettre au point un traitement comptable approprié.

14. L'ONUDI a aussi invoqué les dispositions transitoires de cinq ans prévues au titre de la norme IPSAS 17 pour la première année de comptabilisation de la catégorie d'actifs "bâtiments".

15. L'ONUDI a décidé de se prévaloir des dispositions transitoires de trois ans prévues au titre de la norme IPSAS 23, "Produits des opérations sans contrepartie directe", en raison principalement de la difficulté qu'il y a à effectuer une analyse exhaustive des centaines de projets en cours antérieurs à l'introduction des normes IPSAS, qui sont liés à divers accords de financement. Si les nouveaux projets (approuvés à partir de 2010) sont traités conformément aux normes IPSAS, l'analyse des projets antérieurs à cette date est effectuée lorsque de nouvelles informations deviennent disponibles tout au long de l'année. On s'attend à ce que, d'ici la fin de la période de transition, une majorité des projets antérieurs à 2010 soient achevés ou analysés, et à ce que le volume des anciens projets qui doivent encore être analysés diminue considérablement.

Examen des règles de gestion financière

16. Les règles de gestion financière seront examinées en coordination avec le calendrier de mise en œuvre du Programme pour le changement et la rénovation organisationnelle, de manière à assurer l'application des meilleures pratiques proposées par le progiciel de gestion intégré.

IV. Le projet IPSAS à l'échelle du Système

17. L'ONUDI est membre à la fois de l'Équipe spéciale sur les normes comptables des Nations Unies et du Comité directeur du projet IPSAS. Lors de ses réunions tenues en 2010, l'Équipe spéciale a souligné combien il était important pour les différentes organisations de tenir des discussions bilatérales avec leur Commissaire aux comptes, encouragé l'échange de données d'expérience entre les organisations et recommandé des stratégies d'introduction progressive pour les organisations qui envisageaient d'adopter les normes IPSAS après 2010. Elle a aussi souligné l'importance de la formation du personnel aux principes et processus conformes aux normes IPSAS.

18. Conformément à la demande formulée par le Comité de haut niveau sur la gestion à sa première session, en 2010, on a réalisé un examen externe du projet mené à l'échelle du système et défini des orientations stratégiques pour la période restante de l'exercice biennal en cours, pour 2012-2013 et pour la suite. Lors d'une session extraordinaire, le Réseau Finances et budget a examiné les résultats de l'examen externe et approuvé le maintien de l'équipe centrale jusqu'en 2013, voire jusqu'en 2015, étant entendu que le Comité serait saisi de la question.

19. L'ONUDI reste à l'avant-garde des organismes du système des Nations Unies pour ce qui est de l'adoption des normes IPSAS. Mis à part un organisme pionnier qui les a adoptées dès 2008², seuls huit organismes, dont l'ONUDI, avaient adopté les normes à la date prévue initialement (2010). Parmi les 13 organismes restants, deux ont indiqué envisager leur adoption en 2011, huit en 2012, un en 2013 et deux en 2014. Ils ont invoqué, au nombre des principaux problèmes qui freinaient l'adoption des normes IPSAS, des retards dans la mise en œuvre des nouveaux progiciels de gestion intégrés, la lenteur de l'achèvement des plans de communication et de formation, et des examens incomplets de l'impact de certaines normes.

V. Conclusion

20. L'adoption des normes IPSAS, sur la base des meilleures pratiques acceptées au niveau international, renforcera la responsabilité et la transparence de l'Organisation vis-à-vis de toutes les parties prenantes grâce à l'amélioration de l'information financière. La priorité est donnée à l'établissement des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS pour l'année financière qui se termine au 31 décembre 2010 et à la réalisation de l'objectif consistant à obtenir une opinion sans réserve à leur sujet.

VI. Mesures à prendre par le Comité

21. Le Comité voudra peut-être prendre note des informations figurant dans le présent document.

² Programme alimentaire mondial (PAM).

Annexe

Définitions

Avantages du personnel – Toutes formes de contrepartie donnée par une entité au titre des services rendus par son personnel.

Comptabilité d'exercice (intégrale) – Convention comptable qui prévoit la comptabilisation d'opérations et d'autres événements au moment où ils se produisent (et non pas lors de l'entrée ou de la sortie de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie). En conséquence, les opérations et les événements sont enregistrés dans les livres comptables et comptabilisés dans les états financiers des exercices auxquels ils se rapportent. Les éléments comptabilisés selon la comptabilité d'exercice sont les actifs, les passifs, l'actif net/situation nette, les produits et les charges.

Immobilisations corporelles – Actifs corporels:

a) Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins d'administration; et

b) Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Opération sans contrepartie directe – Opération autre qu'une opération avec contrepartie directe. Dans une opération sans contrepartie directe, une entité reçoit de l'autre partie une valeur sans remettre à celle-ci, en contrepartie, une valeur approximativement égale, ou donne à l'autre partie une valeur sans recevoir directement, en contrepartie, une valeur approximativement égale.

Produits – Entrées brutes d'avantages économiques ou de potentiel de services au cours de l'exercice lorsque ces entrées conduisent à une augmentation de l'actif net/situation nette, autre que les augmentations relatives aux apports des contributeurs.

Rapprochement du grand livre – On utilise un grand livre pour enregistrer les fonctions monétaires d'une organisation. Il est essentiel de contrôler les écritures du grand livre pour assurer leur exactitude et le caractère éthique des pratiques de présentation des informations utilisées. Les informations figurant dans le grand livre sont ensuite reportées dans le compte de résultat et le bilan. Procéder au rapprochement du grand livre consiste à comparer les informations provenant d'un document de base avec les écritures du grand livre.

Stocks – Ce sont des actifs:

a) Sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées dans le processus de production;

b) Sous forme de matières premières ou de fournitures devant être consommées ou distribuées dans le processus de prestation de services;

c) Détenus pour être vendus ou distribués dans le cours normal de l'activité;
ou

d) En cours de production pour la vente ou la distribution.